

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1910

Projet de loi prorogeant l'article 1^{er} des lois du 12 avril 1835 et du 24 mai 1882 concernant les péages sur les chemins de fer de l'État et sur les chemins de fer concédés ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. POLET.

MESSIEURS,

La Commission spéciale chargée de l'examen de ce projet de loi s'est réunie le 12 avril dernier. Aucune observation n'ayant été présentée, ce projet a été adopté à l'unanimité des membres présents.

En conséquence, la Commission spéciale en propose l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,

Hy. POLET.

Le Président,

ALP. HARMIGNIE.

(1) Projet de loi, n° 146.

(2) La Commission était composée de MM. Harmignie, président, Colfs, Victor Delporte, Fléchet, Lemonnier, Polet, Visart de Bocarmé.